

# Canne N°4 Blanche

Bulletin trimestriel  
Octobre - novembre - décembre 2021



Bureau de dépôt : Bruxelles X  
N° d'agrégation : P207078

Rue d'Angleterre 57  
1060 Bruxelles



**ligue braille** asbl  
une autre façon de voir la vie

# Pourrez-vous vous adapter à votre bureau ?

CE N'EST PAS UNE QUESTION  
ANODINE LORS D'UN  
ENTRETIEN D'EMBAUCHE.

Vous avez vécu, vu ou entendu  
une discrimination à l'embauche ?  
Contactez Actiris Inclusive,  
Service anti-discrimination,  
via le numéro gratuit 0800 35 089.



# DEVOUR DEVOUSE DEVISE

To tackle environmental challenges, adapting is not enough.  
Climate change, biodiversity collapse,  
widespread pollution, resource depletion...  
Our societies need solutions to radically turn the tide,  
like optimizing buildings performance to reduce energy loss.



Ecological transformation, that is our purpose.

## LA FEMME QUI AVAIT UN PLAN

---

À la fin de l'été, la Ligue Braille a reçu Karine Lalieux, ministre fédérale chargée des Personnes handicapées, qui avait choisi notre organisation pour présenter le plan d'action fédéral Handicap. Un plan ambitieux et transversal assorti de 145 mesures par lequel le gouvernement s'engage à améliorer le quotidien des personnes avec un handicap. Nous examinerons ce plan à la loupe dans le dossier. Après sa présentation aux journalistes, la ministre et les membres de son cabinet ont pris le temps de visiter la Ligue Braille et de découvrir les activités et l'accompagnement proposés par l'asbl. Nos thérapeutes et nos collaborateurs aveugles ou malvoyants étaient ravis de lui faire découvrir les réalités auxquelles sont confrontées les personnes avec un handicap visuel.

Entre-temps, la Ligue Braille compte elle aussi dans ses rangs une femme qui sait où elle va : en octobre, Noëlla Jardin a en effet succédé à Michel Magis à la direction générale. « Je me réjouis que la ministre ait choisi notre organisation pour présenter le plan handicap. Ce choix confirme que notre travail est reconnu par le monde politique. C'est aussi un atout pour la sensibilisation au handicap visuel. »

<b>Dossier: Plan d'action Handicap</b> .....	<b>4</b>
• Plan d'action fédéral Handicap	
• Quelques questions à Karine Lalieux	
<b>Portrait</b> .....	<b>14</b>
• Quand la musique sonne	
<b>Santé</b> .....	<b>16</b>
• Du répit pour les proches	
<b>Technologie</b> .....	<b>19</b>
• La technique à la rescousse	
<b>Vos droits</b> .....	<b>22</b>
• En direct du Service social	
• Le mérite des assistants sociaux	
<b>Vie quotidienne</b> .....	<b>27</b>
• Gros plan sur les aidants proches	
• Quoi de neuf au BrailleShop ?	
<b>Emploi</b> .....	<b>30</b>
• Droit au travail	
<b>Loisirs</b> .....	<b>32</b>
• Une activité qui avait du chien !	
• Quoi de neuf à la Bibliothèque ?	
• L'ABC est ouvert	
• Quoi de neuf à la Ludothèque ?	
<b>Merci !</b> .....	<b>35</b>
• Nos volontaires à l'honneur !	
• Merci Prof. De Laey !	
• 20 km de Bruxelles	

## PLAN D'ACTION FÉDÉRAL HANDICAP

**Le 26 août dernier, Karine Lalieux, ministre fédérale en charge des Personnes handicapées, est venue à la Ligue Braille pour présenter à la presse le plan d'action fédéral Handicap, par lequel le Gouvernement s'engage à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.**



Ce plan, adopté par le gouvernement fédéral le 16 juillet 2021, a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des ministres et secrétaires d'État. La Convention de l'ONU, ratifiée en 2009 par la Belgique, est au cœur du plan fédéral, qui a pour ambition fondamentale d'inscrire la logique de l'inclusion à tous les niveaux de la société. Pour Karine Lalieux, « la stratégie adoptée par le Gouvernement vise à changer durablement notre manière de penser le handicap pour éliminer progressivement et structurellement les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne ».

À cet égard, la ministre le reconnaît, la Belgique ne figure pas parmi les bons élèves au niveau européen : « notre pays a encore d'importants progrès à accomplir ».

### **145 mesures**

Organisé autour des six axes de l'accord de coalition, le plan handicap comprend 145 mesures, dont 46 mesures « phares ». Il identifie les barrières qui empêchent les personnes en situation de handicap de mener une vie pleinement autonome et détaille ensuite les mesures proposées pour les résoudre.

Les mesures se veulent concrètes. « Il ne s'agit pas de 'mesurettes', comme il est facile à dire, mais bien d'une politique visionnaire qui assure

l'inclusion », insiste la ministre. Tous les aspects de la vie sont abordés : gestion de la crise sanitaire, soins de santé, protection sociale, services publics inclusifs, travail et emploi, protection des consommateurs, accessibilité, mobilité, lutte contre les discriminations, participation citoyenne et démocratique, participation à la vie culturelle, aux activités de loisirs et aux sports, etc.

## Handistreaming



Le plan est conçu dans l'esprit du « handistreaming » (contraction des termes « handicap » et « mainstreaming »), ce qui implique la prise en compte systématique du handicap dans

toutes les politiques menées, quelles que soient les compétences concernées. Cette approche préventive et transversale des politiques publiques s'inscrit elle aussi dans le cadre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Concrètement, cela signifie que chaque ministre ou secrétaire d'État est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures qu'il

a proposées. Dans le plan, leur nom ainsi que celui de l'administration concernée figurent d'ailleurs en regard de chaque mesure. Par ailleurs, toute nouvelle initiative politique doit tenir compte de son impact direct ou indirect sur les personnes en situation de handicap. Cette approche a pour objectif d'empêcher la création de nouveaux obstacles involontaires, tout en luttant contre les discriminations existantes.

## Un plan trop ambitieux ?

Ce plan de grande ampleur ne cache pas son ambition et on ne peut que se réjouir de voir que l'ensemble du gouvernement a mis la main à la pâte en proposant des mesures concrètes. Si toutes étaient réalisées, le quotidien des personnes en situation de handicap s'en trouverait sans nul doute amélioré. On ne peut toutefois s'empêcher de formuler quelques réserves.

La principale concerne la coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Beaucoup de compétences, non seulement dans le domaine de la politique du handicap mais aussi dans celui des soins de santé, de l'enseignement, de la culture, de l'emploi, etc., sont du ressort des entités fédérées.

Or le plan, émanant du fédéral, n'a pas été élaboré en concertation avec celles-ci, qui sont d'ailleurs aux mains de coalitions différentes.

Une autre réserve est liée à la durée prévue pour la mise en œuvre du plan, qui doit s'achever avec la législature, en 2024. C'est très court. Il serait souhaitable, comme le demande le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH), que le plan soit coulé dans une « loi handicap », qui constituerait un socle permettant de pérenniser les mesures et de poursuivre l'action au-delà de la législature.

Ces réserves mises à part, ce plan a le mérite essentiel d'envoyer un signal fort à l'ensemble des décideurs et des services publics pour mettre en place une dynamique au travers d'actions concrètes, qui impactent directement la vie des personnes concernées.

Karine Lalieux, qui assure la coordination du plan, présentera à mi-parcours, fin 2022, un premier rapport sur les avancées et progrès réalisés. Rendez-vous est donc pris, Madame la Ministre !

**Le point de vue de Michel Magis, Conseiller au Comité de direction**

**et au Conseil d'administration de la Ligue Braille et membre du CSNPH.**



Michel Magis à la conférence de presse de Karine Lalieux

**Quel est votre avis sur ce plan fédéral ?**

D'abord, je trouve positif d'avoir un plan ambitieux. Cela constitue un bon signal au niveau politique pour les personnes en situation de handicap.

Je suis convaincu que la politique des personnes en situation de handicap ne peut se développer de façon efficiente que par une approche transversale du handicap. Cela signifie que les actions en faveur des personnes en situation de handicap ne doivent pas être réfléchies et développées uniquement par les ministres en charge de la politique des personnes

handicapées, mais par chacun des ministres dans leurs propres politiques, au sein de chaque entité et entre les différentes entités fédérées. Le plan d'action fédéral Handicap va dans ce sens et apportera certainement un outil supplémentaire très important en faveur de l'inclusion.

Un troisième élément positif, c'est que la ministre a cette volonté de travailler en étroite collaboration à la fois avec le CSNPH, où est représenté le secteur dont la Ligue Braille, et avec Unia (ancien Centre pour l'égalité des chances), qui est l'organisme public chargé du suivi de l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

### **À quoi serez-vous le plus attentif ?**

Ce plan se limite logiquement aux compétences fédérales. Or on sait que de nombreuses compétences se retrouvent aux Régions et Communautés. Je serai très attentif au second volet (Stratégie interfédérale 2021-2030) qui fera l'objet d'une concertation avec les entités fédérées. L'instauration par Madame Lalieux d'une Conférence Interministérielle (CIM) Handicap qui vise à mettre autour de la table l'ensemble des politiques du handicap est un des points importants.

Par ailleurs, le plan énonce des engagements et mesures phares mais le secteur attend que chaque mesure soit assortie d'une planification et d'une évaluation régulière, concrète et mesurable.\*

### **Quelles mesures pointeriez-vous dans ce plan ?**

Il y en a beaucoup ! Je pointerais peut-être la thématique de l'accessibilité, qui est cruciale pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le plan fédéral Handicap aborde toute une série de mesures relatives à l'accessibilité, notamment des bâtiments, des trains et des gares, des services bancaires, des sites web, des processus électoraux, etc.

Tout comme le plan Handicap, la Ligue Braille se démène pour réaliser ses missions (accompagnement, sensibilisation, soutien à la recherche). Elle reçoit environ 20 % de subsides, suffisamment pour fonctionner 1j sur 5. Le reste des besoins provient du produit d'activités mais surtout, de vos dons et legs. Aidez-nous à être présent auprès de nos bénéficiaires 5j/5. Faites un don sur le compte BE11 0000 0000 4848 avec la communication "5j/5".  
De tout coeur MERCI !

\* L'avis 2021/25 du CSNPH, consacré au plan d'action fédéral Handicap, est consultable sur <http://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2021-25.html>.

## QUELQUES QUESTIONS À KARINE LALIEUX

**En tant que ministre en charge des Personnes handicapées, Karine Lalieux est à la manœuvre dans la conception et la mise en œuvre du plan d'action fédéral Handicap. Nous avons tenté d'en savoir plus.**

**Madame la Ministre, voici maintenant douze ans que la Belgique a ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. En quoi votre plan d'action marque-t-il un tournant dans l'implémentation des principes de la Convention par l'État belge ?**

Ce plan, c'est un tournant dans notre manière d'appréhender le handicap dans notre société. Il doit pousser à changer le paradigme et passer à une approche sociale du handicap, comme le préconise la Convention des Nations unies.

Comme je le dis souvent, et comme le soutient aussi la Convention: ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à notre société, mais à notre société de s'adapter au handicap. Le plan fédéral est porté par cette conviction partagée par l'ensemble des membres du gouvernement.

Est-ce que notre pays est le champion de l'inclusion des personnes en situation de handicap ? Loin de là. Il suffit de se pencher sur quelques chiffres pour s'en rendre compte. Il est navrant de constater par exemple que le taux d'emploi des personnes en situation de handicap culmine à seulement 1,22% dans le service public fédéral. Ou d'avoir encore, en 2021, un risque de pauvreté et d'exclusion sociale de 30,5% pour les personnes en situation de handicap, contre 15,3%



Khadija Tamditi, collaboratrice aveugle de la Ligue Braille, explique à la Ministre le fonctionnement d'une barrette braille



pour le reste de la population.

On a du travail sur la planche. Mais ce plan va permettre d'implémenter de nombreuses mesures très fortes et concrètes, avec des objectifs précis, pour améliorer la situation et le quotidien des personnes en situation de handicap.

Mais attention, nous n'avons pas attendu ce plan pour déjà agir ! On a relevé le montant de l'allocation de remplacement de revenus (ARR), qui aura augmenté de près de 20% d'ici 2024. On a supprimé le prix de l'amour. On a diminué à 18 ans l'âge d'accès à l'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration (AI), etc.

Et 2021 reste aussi l'année de l'inscription dans notre Constitution de l'article 22 ter, qui consacre enfin que « chaque personne en situation de handicap a droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables ».

Nous sommes sur la bonne voie. Le plan fédéral Handicap nous donne le cadre nécessaire pour poursuivre le travail.

Avec le secteur (CSNPH et Unia) et les fonctionnaires référents

handicap désignés dans chacune des administrations pour suivre cette problématique, nous avons identifié les champs d'actions. Aujourd'hui, nous entrons dans la phase de concrétisation.

**Le Plan présente 145 mesures, dont 46 mesures phares. Si vous deviez établir un « top 3 » de ces mesures, lesquelles choisiriez-vous ?**

Choisir trois mesures parmi l'ensemble du plan n'est pas un exercice facile car chaque action a été pensée et inscrite pour répondre à un besoin relayé par le secteur. Je n'oserais préjuger de l'importance que revêt donc l'une ou l'autre mesure lorsque certaines touchent à des principes et d'autres ont un impact très réel, très concret dans le quotidien des gens.

Nous sortons aujourd'hui de la confection du budget 2022, et vous verrez que le gouvernement s'est clairement positionné, en dégagant des moyens importants pour la concrétisation des premières mesures phares du plan Handicap. Premièrement, le prix du travail sera bien diminué grâce aux 29 millions d'euros dégagés lors des discussions budgétaires. Le gouvernement s'y était engagé et il tient cette promesse.

L'accessibilité est aussi une question primordiale : tout citoyen doit être en mesure de se déplacer comme bon lui semble afin de vivre en toute autonomie. Être en situation de handicap ne doit pas être accentué par l'inaccessibilité de certains bâtiments ou transports en commun.

Cette inaccessibilité peut avoir des répercussions sur les loisirs, les possibilités d'emploi, le risque d'isolement... Le plan y consacre donc un intérêt particulier. Le gouvernement a déjà prévu dans son budget 47 millions pour l'accessibilité des gares, une mesure qui sera mise en œuvre par le ministre Georges Gilkinet. Les bâtiments fédéraux doivent aussi être rendus plus accessibles, et nous y travaillerons avec Mathieu Michel.

Si l'accessibilité physique est un enjeu, l'accès à l'information



Des trains plus accessibles

l'est aussi. Aujourd'hui encore, le non-recours aux droits est trop important. Ce fléau pourrait être diminué si les informations étaient plus accessibles, plus compréhensibles pour l'ensemble de la population. Cela passera par une réduction de la lutte contre la fracture numérique.

Avec les moyens débloqués au budget, nous allons déployer des mesures pour rendre accessibles les sites internet des organismes du secteur public. Le « facile à lire et à comprendre » (FALC) sera plus et mieux utilisé, et un service d'interprètes en langue des signes est sur la table.

Enfin, la thématique de l'emploi est incontournable. La sécurité d'existence, la reconnaissance de sa place dans la société, l'émancipation naissent aussi de la chance de pouvoir occuper un emploi. Le plan vise à créer les conditions optimales pour augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

Au niveau du service public fédéral, la ministre Petra De Sutter veillera à tout mettre en œuvre pour atteindre le quota de 3% d'employabilité des personnes en situation de handicap et à solliciter davantage les entreprises de travail adapté.

Enfin, je tiens à dire un mot sur le travail en cours pour améliorer le service rendu par la Direction générale Personnes handicapées (DG Han). Pour avoir été sur le terrain, au sein des antennes de la DG Han, je connais les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et le personnel. En coopération étroite avec l'administration, nous présenterons prochainement un plan qui nous permettra de mieux répondre aux questions des citoyens, de mieux lutter contre le non-recours aux droits et d'être présents de manière plus efficace aux côtés des personnes en situation de handicap.

**Dans une perspective transversale et collégiale, l'ensemble du Gouvernement est concerné par la**

**mise en œuvre du plan d'action, avec le soutien du CSNPH et d'Unia. Vous êtes chargée du suivi de la mise en œuvre. Comment allez-vous exercer ce suivi ?**

Je serai évidemment vigilante quant à la mise en œuvre du plan sous cette législature. Je remettrai déjà un rapport initial, intermédiaire, à mi-parcours, à la fin de 2022. Et je viendrai bien sûr avec un rapport complet en 2024 sur l'ensemble des progrès et avancées qui auront été concrétisés.

Durant cette fin d'année, un réel travail de monitoring est en train de se mettre en place par le réseau fédéral Handicap. Ce réseau réunit les points de contact désignés

### **Focus sur quelques mesures**

- Protection sociale : moderniser le processus d'évaluation du handicap en renforçant le caractère multidisciplinaire de celle-ci.
- « Prix du travail » : réformer le calcul de l'allocation d'intégration (AI), concevoir un outil de simulation des effets du cumul de l'AI/ARR avec les revenus du travail.

- SNCB : outre l'accessibilité matérielle, l'offre d'assistance humaine doit être étendue, avec des délais de réservation plus souples, une assistance en cas de travaux et de déviation, etc.

- Accessibilité numérique : mettre aux normes les sites internet et applications des services publics fédéraux, améliorer l'accessibilité des terminaux de paiement portables ne disposant que d'un pavé tactile.

dans les cellules stratégiques des cabinets du gouvernement fédéral, les administrations fédérales, les entreprises publiques et les organismes parastataux.

Ce travail de monitoring consiste principalement à étayer les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures, à décrire les résultats attendus et à s'engager collectivement dans un calendrier de mise en œuvre.

### **Pourquoi ne pas couler ce plan dans une « loi handicap » comme le demande le CSNPH ?**

Nous disposons déjà de nombreux textes réglementaires, nationaux, internationaux et pourtant, cela ne garantit toujours en rien leur efficacité et effectivité.

Ce que je trouve intéressant avec ce plan c'est qu'il a été co-construit avec le secteur et chacun des ministres compétents s'est engagé à implémenter les mesures relevant de ses compétences. Autrement dit, pour chacune des mesures du plan, il est clairement indiqué le ministre responsable de sa mise en œuvre.

Sachant que le timing est connu – il s'agit du plan 2021-2024 –, il sera facile d'en analyser son suivi.

Et n'oublions pas que pour mettre en œuvre certaines mesures, un dispositif légal doit être pris que ce soit par une loi, un arrêté royal, un arrêté ministériel, une circulaire... alors n'ajoutons pas de la lourdeur. Ce plan a été approuvé en conseil des ministres, présenté et discuté au parlement. Je pense que le gouvernement se sent redevable de sa bonne exécution.

### **Beaucoup de compétences relatives aux personnes en situation de handicap sont du ressort des Régions et Communautés. Comment le plan d'action fédéral va-t-il s'articuler avec les politiques menées aux autres niveaux de pouvoir ?**

Mon objectif est de pouvoir impliquer l'ensemble des politiques dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et dans la création d'une société plus inclusive. C'est pourquoi mon équipe et moi-même avons travaillé en deux temps.

D'une part, il y avait l'élaboration du plan fédéral Handicap. Ce dernier a été ma priorité car je souhaitais montrer l'exemple, montrer que le gouvernement fédéral était sensible à la cause et proposait des actions pour diminuer les obstacles

rencontrés par le public en situation de handicap.

D'autre part, et c'est ce à quoi je m'attèle dorénavant, un travail de réseau avec les entités fédérées est en préparation. En effet, ce n'est pas un secret, la compétence du handicap est une galaxie de compétences éclatées.

Je compte donc, dès maintenant, collaborer avec les entités fédérées pour élaborer une stratégie

interfédérale commune pour une période allant jusqu'en 2030. Ensemble nous avancerons et pour cela nous nous appuyerons sur la Conférence interministérielle, qui est en silence depuis plusieurs années.

Je compte relancer cette Conférence interministérielle dans les mois qui viennent.

Je sais que cela est une grande demande de la part du secteur : j'en fais ma priorité aujourd'hui.

### **Karine Lalieux à la Ligue Braille**

Le 26 août dernier, Karine Lalieux a dévoilé son « Plan d'action fédéral handicap » lors d'une conférence de presse organisée à sa demande au siège de la Ligue Braille, à Saint-Gilles. L'ensemble de nos collaborateurs n'a pas hésité à mettre les petits plats dans les grands afin de sensibiliser au handicap visuel la ministre, son staff et les journalistes présents. Ainsi, après avoir découvert l'adaptation d'un poste de travail, c'est munie d'une canne blanche et les yeux bandés que Karine Lalieux a testé notre parcours de mobilité. Elle a aussi visité le BrailleShop, la Bibliothèque et le Studio d'enregistrement de la Ligue Braille.



Karine Lalieux teste le parcours de mobilité de la Ligue Braille avec Julie Dahlem, du Service d'accompagnement



## QUAND LA MUSIQUE SONNE

Dans ce numéro, nous avons le plaisir de vous présenter un double portrait musical de deux Belges, Daisy Opdebeeck et Lou Boland. Tous deux sont aveugles, adorent la musique et se sont fait connaître du grand public grâce à un télécrochet. Échange de vues sur le rôle de la musique dans leur vie.

### Quelle place tient la musique dans votre vie ?

**L:** La musique, c'est ma vie. J'en fais pour me faire des amis et rendre le public heureux. J'aime beaucoup ça (ndlr, découvrez la musique de Lou [www.loub.be](http://www.loub.be)).

**D:** C'est peut-être un cliché mais la musique, et surtout le chant, c'est vraiment tout pour moi. Le piano et le chant me passionnent depuis mon enfance. Une chouette combinaison car cela me permet souvent de m'accompagner moi-même. La musique reste une passion pour moi et un hobby qui m'assure aussi de jolis revenus d'appoint depuis quelque temps. Devenir chanteuse professionnelle est naturellement mon rêve.

### Votre handicap joue-t-il un rôle dans votre carrière musicale ?

**L:** Je suis né avec le syndrome de Morsier, une dysplasie cérébrale. Je ne suis donc pas uniquement aveugle, je n'ai pas non plus d'odorat. Je me fie donc entièrement à mon ouïe et au toucher, et cela me réussit : j'ai l'oreille absolue depuis tout petit. Et grâce à mes parents, j'ai aussi pu acquérir une réelle autonomie.



Lou a découvert de nombreuses aides techniques lors du BrailleTech, la semaine annuelle des technologies de la Ligue Braille

**D:** Il n'y a pas vraiment de lien entre la musique et mon handicap. La musique serait devenue une passion, même si je n'avais pas été aveugle. Elle est inscrite dans mon ADN.

**Vous avez tous les deux participé à un télécrochet. Comment était-ce ?**

**L:** The Voice a été une très chouette expérience (ndlr, Lou a participé à la 9e saison de The Voice Belgique, diffusée sur la RTBF en 2021). Je ne l'ai pas tant fait pour gagner que pour me faire un max d'amis. J'ai donc été très étonné quand mon coach, Henri PFR, m'a « buzzé ». Être retenu a dopé ma confiance en moi et m'a permis de vivre une expérience formidable : j'ai chanté avec d'autres artistes, je suis monté sur scène. Et quel étonnement quand Joëlle, ma psychomotricienne, est venue me rendre visite à l'improviste.

**D:** Ma participation à Belgium's Got Talent (ndlr, Daisy a participé en 2019 à BGT, diffusé sur la chaîne de télévision néerlandophone VTM) me laisse un super souvenir. Les réactions ont été très nombreuses et très sympas, et cela m'a permis d'acquérir une vraie expérience de la scène et d'apprendre à maîtriser le stress. En outre, j'ai pu à nouveau nouer quelques contacts dans le monde de la musique, ce qui est toujours un plus.

**Comment avez-vous vécu le confinement et la crise de la COVID-19 ?**

**L:** Ça a été affreux, et pas seulement car il n'y avait plus de concerts et qu'on devait limiter ses contacts avec les proches... J'avais aussi terriblement peur d'être contaminé. J'ai parfois eu l'impression que la fin du monde avait commencé.

**D:** Cette période a été naturellement très frustrante pour moi, comme pour tous les artistes je pense. Je venais de participer à BGT et, vers la fin 2019, les concerts ont vraiment commencé et, d'un coup, plus rien. D'un autre côté, j'ai pu mettre cette période à profit pour créer mon propre site web et une page Facebook que je tiens à jour. Et j'ai continué à composer pour mon prochain album.



**Un dernier message pour nos lecteurs ?**

**L:** Je vous kiffe !

**D:** Si ce que je fais vous intéresse, n'hésitez pas à visiter mon site web [www.daisyopdebeeck.be](http://www.daisyopdebeeck.be) ou surtout ma page Facebook.



## DU RÉPIT POUR LES PROCHES

Durant les vacances d'automne la Ligue Braille organise un séjour dans les Ardennes sous le signe du répit, à destination de familles d'enfants déficients visuels. L'occasion pour nous de revenir sur l'importance de la santé mentale de l'entourage des personnes avec un handicap visuel.

Vivre au quotidien le handicap visuel de son conjoint, de son enfant ou de l'un des membres de sa famille n'est pas toujours de tout repos. L'aider à conquérir ou à reconquérir son autonomie ou devoir le seconder dans tous les aspects du quotidien peut mener le parent, le couple, la fratrie, le proche à devoir déployer beaucoup d'énergie. Dans certains cas, cela peut même mener à une forme d'épuisement physique ou mental, à de l'isolement ou à un désinvestissement de la sphère familiale, scolaire ou professionnelle. Or, la santé mentale des aidants proches est capitale aussi bien pour eux-mêmes que pour le bien-être de la personne handicapée. Car pour bien s'occuper des autres, gardons à l'esprit l'importance de penser à

soi-même : s'octroyer des moments de répit pour souffler et s'épanouir permet de recharger ses batteries et d'éviter une situation où l'on se sentirait à bout, bien incapable de fonctionner.

### **Sortir du cercle : oui, mais comment ?**

Katrien Sterkendries, psychologue présente lors du stage répit et spécialisée dans le handicap visuel chez les enfants, nous éclaire : « Quand on a le nez dans le guidon, c'est bien beau de dire qu'il faut prendre du temps pour soi mais la question principale à laquelle les aidants proches sont confrontés, au-delà du besoin : Est-ce possible ? Et c'est là que l'on voit l'importance d'avoir un bon réseau ou de le



construire, ou encore de chercher des solutions de répit, avant de se sentir dépassé.e.s. »

### **Prendre du recul**

Afin d'offrir un moment de répit et d'écoute à ces familles, la Ligue Braille vient d'organiser un séjour dans un gîte spadois pendant les vacances d'automne. C'est ainsi que trois familles ont été prises en charge dans un cocon de verdure et de bienveillance par une équipe pluridisciplinaire composée d'une psychologue, d'ergothérapeutes, d'un job coach, de conseillers en aides techniques et d'un duo en cuisine pour profiter de plats faits maison, et d'ateliers culinaires.

Cette nouvelle activité est organisée gratuitement pour les parents et la fratrie d'enfants âgés de 6 à 13 ans, qui sont membres de la Ligue Braille. Une initiative mise en veille par la crise du coronavirus et dont la nécessité s'imposait à nos différents services de terrain.

Concrètement, l'équipe prend en charge l'enfant déficient visuel et sa fratrie, tandis que les parents jouissent d'un moment de répit, déchargés des tâches quotidiennes. Des groupes de parole animés par une psychologue leur donnent la

possibilité, s'ils le souhaitent, de partager leur histoire ou leur récit de vie.

Les activités séparées alternent avec des activités communes où les parents peuvent observer les apprentissages et progrès de leur enfant, ou le découvrir sous un autre jour. Au programme : moment de détente aux thermes de Spa, après-midi piscine ou dans un parc d'attraction, visite guidée de la ville, soirée cinéma avec audiodescription, jeux adaptés, relaxation, réflexologie plantaire... bref, de quoi changer les idées à toute la famille !

Le but est que chacun puisse profiter de ses proches tout en étant écouté, soutenu et encadré de façon personnalisée et d'ouvrir la voie des possibles à la recherche de meilleurs équilibres.



Les enfants se sont amusés de leur côté, en s'adonnant à des activités concoctées par les thérapeutes

Marie Jaspard, psychologue sensibilisée au handicap visuel grâce au Projet Psy de la Ligue Braille, anime un groupe de parole lors du séjour. Elle explique en quoi partager son expérience peut soulager le parent d'un enfant avec un handicap : « Le groupe de parole, c'est un espace pour déposer, échanger, parler sans obligation de résultat. L'idée, c'est de partager son vécu avec ses pairs, sans contraintes et avec l'assurance d'être écouté. C'est l'occasion d'ouvrir la voie à la communication bienveillante ou à des exercices d'estime de soi. C'est aussi le moment de découvrir chez les autres parents ce qui les aide et d'aboutir à une réflexion plus personnelle pour trouver des pistes vers plus d'harmonie. C'est enfin un apaisement : voir son vécu validé et être reconnu dans ses difficultés. »



Marie Jaspard a animé un groupe de parole avec les parents qui souhaitent partager leur vécu

Et d'équilibre, Katrien en parle aussi : « Le handicap visuel peut nécessiter pour l'entourage de devoir s'adapter plus d'une fois. Soit parce que la maladie visuelle évolue, soit parce que l'enfant aveugle ou malvoyant ne reste pas petit : il grandit ! À chaque nouvelle étape, la personne handicapée peut passer par des phases de régression avant de (re) trouver une certaine stabilité et cela impactera ses proches (adolescence, besoin d'intimité, études, travail, déménagement, maison de repos...). »

« Et dans tout cela, la fratrie doit aussi trouver sa place », ajoute Marie. « Mieux vaut rester attentif au frère ou à la sœur qui pourrait lancer un cri d'alarme en adoptant un comportement de rejet (violence, abandon des études, jalousie...). Sans oublier l'enfant « modèle », celui qui veut éviter les problèmes supplémentaires, endosse trop de responsabilités ou culpabilise .... Mais que les parents se rassurent : on voit aussi naître de formidables dynamiques dans lesquelles les familles se découvrent des ressources insoupçonnées. »

Consultez aussi notre article consacré à la reconnaissance des aidants proches, page 27.



## LA TECHNIQUE À LA RESCousse

**Depuis 2016, notre Service d'Information sur les Adaptations Techniques (SIAT) reçoit de plus en plus de demandes d'aides émanant de personnes aveugles ou malvoyantes. Comment expliquer cet engouement et comment ces aides sont-elles mises en place ?**

Le Service d'Information sur les Adaptations Techniques de la Ligue Braille a pour but de renseigner les personnes sur le matériel le plus adapté à leur déficience visuelle et de les accompagner dans l'obtention de certaines aides financières. Il analyse les demandes et permet de tester le matériel ou de le laisser en prêt. Julien Rolin, responsable du SIAT, nous présente ses services.

**Quelles sont les questions les plus courantes que votre service reçoit ?**

**Julien Rolin (J.R.) :** Les questions sont assez variées : combien coûte le matériel, qui va le payer, quelles interventions puis-je obtenir, où puis-je l'acheter, quelles applications peuvent m'aider et comment les configurer... Cela peut aller de la

demande de conseil généraliste à la demande technique plus précise.

**Quelles sont les attentes des personnes qui vous sollicitent ?**

**J.R. :** De manière globale, la demande est centrée sur l'autonomie. Cela va de la lecture du courrier ou de magazines, à l'accès aux nouvelles technologies comme le smartphone ou le PC. L'accès aux réseaux sociaux ou aux plateformes administratives en ligne (PC Banking, Covid Safe Ticket...) est également fort demandé.

**Vous observez un accroissement du nombre de demandes depuis quelques années. Dans quelle proportion ?**

**J.R. :** Au 30 septembre 2021, nous avons déjà 437 demandes depuis le début de l'année. C'est un nombre

qui a littéralement doublé depuis 2020, alors que ce chiffre était déjà en hausse par rapport à 2019. Cela s'explique notamment par la situation sanitaire : les gens ont vraiment été contraints de devenir encore plus indépendants à domicile. C'est grâce aux aides techniques conseillées par nos soins que ces personnes parviennent à surmonter le confinement et l'isolement.

### **Y a-t-il un « top 3 » des aides techniques les plus demandées ?**

**J.R.** : Oui, très clairement ! D'abord les smartphones, puis les tablettes : c'est le binôme largement en tête. En 3e position, il s'agit des vidéo-loupes, fixes comme portables.



Des rendez-vous personnalisés permettent de cerner les besoins des bénéficiaires

### **Vous réussissez à satisfaire toutes les demandes ?**

**J.R.** : La plupart du temps, oui, mais il existe quelques demandes irréalistes, comme par exemple penser qu'une aide technique va

permettre de conduire un véhicule, ou encore qu'une vidéo-loupe va automatiquement traduire un texte dans une autre langue ! Il faut régulièrement recadrer la demande. Les aides techniques sont une véritable plus-value pour le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes. Grâce à elles, on peut faire beaucoup mais quoiqu'il arrive, nos conseils se doivent de rester réalistes.

### **Est-ce que les personnes qui viennent vous solliciter arrivent clairement à vous faire part de leurs besoins ?**

**J.R.** : Il est extrêmement rare qu'une personne arrive en énonçant clairement et précisément quels sont ses besoins. C'est notre rôle de creuser plus loin et d'aborder en profondeur les difficultés qu'elle rencontre au quotidien. En général, même avec une demande assez vague, nous arrivons in fine à orienter les personnes vers l'aide la mieux adaptée.

### **Pouvez-vous décrire le cheminement d'une demande, depuis la première prise de contact jusqu'à la mise en place effective de l'aide demandée ?**

**J.R.** : Tout d'abord, nous planifions un ou plusieurs rendez-vous après un premier échange pour cerner les

besoins. Nous nous assurons alors de préparer le matériel adéquat pour la démonstration. Lors de l'entretien, nous faisons le bilan du matériel déjà à disposition du demandeur, de ses difficultés au quotidien, de sa pathologie visuelle... Ensuite, quand nous avons cerné les besoins, il s'agit d'introduire un dossier auprès du PHARE (pour Bruxelles) ou de l'AViQ (pour la Wallonie), de rassembler divers documents... Cela peut prendre du temps, car chaque cas est particulier et il est impératif d'attendre la décision du fonds régional avant d'entreprendre les démarches d'acquisition du matériel.

**Concernant les aides financières, il existe le Fonds Zoé. Pouvez-vous nous en dire un mot ?**

**J.R.** : Pour recontextualiser, rappelons qu'il est primordial que le handicap visuel soit reconnu par les fonds régionaux avant 65 ans. Lorsque ce n'est pas le cas, le Fonds Zoé pourra intervenir à hauteur de 50 % maximum du montant total de l'achat, avec un maximum de 300 € pour l'achat d'une tablette et de 400 € pour un smartphone. Et si l'intervention du fonds est insuffisante, il est toujours possible de recourir à du matériel reconditionné ou déclassé, de faire appel à des organismes spécifiques, comme le CPAS.

**Est-il déjà arrivé qu'une personne ne souhaite pas se procurer l'aide matérielle conseillée par vos soins, ou qu'elle souhaite au contraire acquérir une aide que vous n'avez pas conseillée ?**

**J.R.** : Oui, mais cela est rare. Si une personne souhaite vraiment acquérir une aide que nous ne conseillons pas, il lui est toujours loisible de l'acquérir sur fonds propres. Ce qui est certain, c'est que le SIAT n'introduira jamais une demande auprès d'un Fonds pour un matériel que nous considérons inadéquat pour la personne concernée.

**Merci Julien pour ces précieuses informations ! Si vous avez des besoins ou des questions au sujet des adaptations techniques ou aides matérielles, contactez le SIAT au 02 533 33 61 (les lundis après-midis et mercredis matins).**



La souriante équipe du SIAT est toujours prête à vous aider !



## EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL

**Droits des personnes handicapées, services sociaux et d'aide à la personne, mobilité, accessibilité... Vous trouverez ici une information condensée et pratique, centrée sur le handicap visuel et les mesures qui ont un impact important sur la vie sociale de nos bénéficiaires.**

### **Allocation d'intégration (AI) : le « prix du travail » va baisser**

Comme évoqué dans le dossier sur le plan d'action fédéral Handicap, le gouvernement souhaite réformer le calcul de l'AI. En effet, jusqu'ici, les personnes handicapées risquaient en acceptant un emploi de perdre une partie de leur AI, un phénomène connu sous le nom de « prix du travail ». Le plafond des revenus autorisés passe désormais de 23 000 euros à 63 000 euros par an. Près de 50 000 Belges devraient ainsi bénéficier d'un revenu plus élevé.

### **Hausse des seuils d'intervention pour l'allocation de chauffage**

L'allocation de chauffage est une aide financière pour certaines factures de chauffage : certaines

personnes y ont droit car elles ont de faibles revenus. L'aide financière concerne les factures pour le gasoil de chauffage, le pétrole lampant (type c) et le gaz propane en vrac. Depuis le 1er septembre 2021, le montant des faibles revenus augmente. Concrètement, sont concernées les personnes dont les revenus bruts du ménage ne dépassent pas 20 356,30 € par an, augmentés de 3 768,51 € par personne à charge. Si vous estimez avoir droit à cette aide, vous devez contacter le CPAS de votre commune dans les 60 jours qui suivent la livraison de votre combustible.

### **Aidant proche : un congé plus long**

À partir du 1er septembre 2021, la

durée maximale du congé d'aidant proche est prolongée. Ainsi, la suspension complète des prestations de travail pourra être de 3 mois (contre 1 mois auparavant) et la réduction des prestations de travail de 1/5 temps ou de la moitié du temps pourra être de 6 mois (contre 2 mois auparavant).

### **SNCB : réservation d'assistance**

Récemment encore, la réservation d'assistance n'était possible qu'au moyen du formulaire de demande sur le site web ou par téléphone via le service client. Depuis peu, il est également possible de réserver une assistance via le chat des médias sociaux de la SNCB, à savoir Facebook, Twitter, WhatsApp et Instagram. Les heures auxquelles ce service est disponible sont de 6 h à 22 h. Il est également possible de réserver une assistance via le chat de la page web « Passagers à mobilité



Il est désormais possible de demander de l'assistance via les médias sociaux

réduite » sur [www.belgiantrain.be](http://www.belgiantrain.be), entre 9 h et 17 h. Le client peut même partager son écran, de manière à ce que l'assistant le guide pour remplir le formulaire de demande.

## **WALLONIE**

### **Inondations : prêt à 0 % pour la garantie locative**

À la suite des inondations, de nombreux propriétaires ne peuvent plus occuper leur logement. En attendant la fin des travaux, ils doivent se reloger temporairement. Pour les aider, la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) informe sur son site que les personnes sinistrées peuvent demander un prêt pour constituer « la garantie ».

Ce prêt est fait sans intérêt (taux zéro). Toute personne sinistrée par une catastrophe naturelle reconnue comme calamité publique par le Gouvernement wallon peut demander ce crédit. La demande doit être introduite auprès de la SWCS qui prêtera alors de l'argent pour maximum 36 mois. À noter qu'il ne s'agit pas d'un contrat de bail, et que le demandeur doit prouver qu'il est en mesure de rembourser la somme prêtée dans les temps.

## LE MÉRITE DES ASSISTANTS SOCIAUX

**Dans notre précédent numéro, nous vous parlions du « non take-up », ce phénomène du non-recours aux droits sociaux. Les droits des personnes handicapées visuelles ne sont hélas pas automatiquement garantis : les personnes concernées doivent elles-mêmes effectuer les étapes nécessaires. Heureusement, nos assistants sociaux les accompagnent dans leurs démarches.**



Nos assistants sociaux vous accompagnent dans vos démarches administratives

Le but de notre Service social est d'accompagner nos membres dans leurs démarches administratives en vue d'obtenir les droits pour lesquels ils sont éligibles. C'est le cas dès leur inscription à la Ligue Braille,

mais c'est valable aussi par la suite, lorsque des changements de situation ou de législation interviennent. Évoquons quelques expériences récentes (les prénoms des bénéficiaires ont été changés pour respecter leur anonymat), racontées par nos assistants sociaux (AS).

En 2016, Suzanne a reçu une décision du SPF Sécurité sociale qui évaluait son handicap à seulement 7 points alors qu'elle pouvait espérer davantage. Hélène Pluinage, AS de la Ligue Braille, a proposé à Suzanne de l'accompagner pour contester cette décision en justice. Au terme d'une bataille judiciaire de cinq ans, le tribunal lui a donné raison et décidé de réévaluer le handicap à 15 points, avec effet rétroactif. Suzanne a donc pu récupérer environ 14 000 euros d'arriérés d'allocations non perçues ! Elle bénéficie depuis d'une allocation plus importante, mais aussi d'une carte de stationnement et d'autres services auxquels elle n'avait pas accès auparavant.

Le « cheval de bataille » d'Hélène, c'est l'allocation pour aide d'une tierce personne, un montant forfaitaire octroyé par la mutuelle aux personnes en incapacité de travail et qui ont besoin d'aide pour se déplacer et accomplir les tâches



courantes de la vie quotidienne. Hélène nous apprend que les personnes concernées sont peu voire pas du tout informées de l'existence d'une telle allocation, qui représente environ 600 euros par mois. Hélène se charge donc, le cas échéant, de les mettre au courant et d'accomplir les démarches administratives. Récemment, après trois mois de démarches auprès de la mutuelle, elle a pu obtenir une allocation de 600 euros pour Jean, qui a également récupéré 14 000 euros d'arriérés.

Notre AS Karolien Albergs constate qu'il est récemment devenu de plus en plus difficile d'obtenir la juste reconnaissance de la part du SPF Sécurité sociale. Sur la base d'actions complémentaires, telles que la réouverture d'un dossier, des bilans sociaux complémentaires, des certificats médicaux et des préparations approfondies avec les membres, il est néanmoins possible d'accéder à la troisième catégorie ou d'obtenir la reconnaissance de cécité complète. Karolien a récemment aidé Julia, une dame âgée qui avait reçu une amende d'un contrôleur de la SNCB. Sur le moment, elle reçut simplement un document et fut dirigée vers un guichet sans autre forme de procès. Empêchée de lire,

elle pouvait difficilement évaluer la gravité de la situation. Faute de communication, le risque de recevoir une amende plus salée était bien présent. Livrée à elle-même, elle ne savait pas comment s'extirper de la situation, mais grâce à l'intervention de la Ligue Braille, elle a pu obtenir l'annulation de son amende.



Une autre de nos AS, Dahlia Ameluan, a aussi remporté une belle victoire en permettant à un jeune de 20 ans, Olivier, de récupérer des droits destinés aux personnes de moins de 21 ans en situation de handicap. Il a fallu un an de démarches auprès du SPF Sécurité sociale, de la caisse d'allocations familiales et de la mutuelle. Le résultat est, là aussi, à la hauteur des efforts fournis : Olivier a obtenu cinq ans d'arriérés, soit le maximum

possible, ce qui représente 27 123 euros d'allocations, sans compter l'allocation d'environ 500 euros par mois qu'il perçoit désormais. L'accompagnement d'une assistante sociale était d'autant plus nécessaire que ce jeune a des difficultés pour s'exprimer.

Romy est une jeune femme qui depuis toujours souffre de problèmes cardiaques. Cette année, elle a subi un accident vasculaire cérébral qui lui a fait perdre la vue du côté gauche (hémianopsie homonyme). Lorsqu'elle a sollicité le SPF, son handicap a été reconnu avec 8 points. Grâce à l'intervention de notre AS Anneleen Collier, son dossier a pu être rouvert. Un nouveau bilan d'autonomie a été rédigé en collaboration avec les médecins traitants. Cela s'est traduit par une reconnaissance de 10 points. Une légère amélioration, mais surtout la satisfaction pour notre membre de voir son handicap reconnu de façon adéquate.

Yasamin, une iranienne aveugle, n'ayant pas accès aux soins nécessaires dans son pays d'origine a rejoint son fils qui habitait déjà en Belgique. Elle a pu compter sur le soutien de notre AS Anouk Plessers pour l'informer sur ses droits.

Au départ, il n'était pas garanti que Yasamin puisse bénéficier d'aides vu qu'elle résidait en Belgique depuis moins de 5 ans. Comme elle allait bientôt avoir 65 ans, le temps pressait pour introduire une demande auprès du VAPH.

Après de nombreuses recherches, il s'est avéré qu'elle remplissait une des conditions d'exception, à savoir sa venue en Belgique pour raisons médicales.

Nos services ont tout mis en œuvre pour envoyer son dossier dans les délais en un temps record.

Résultat ? Validation du dossier et Yasamin fut ainsi éligible pour l'obtention d'une canne blanche, de cours de locomotion et d'un téléphone portable avec fonction vocale.

Si la récupération de montants aussi importants reste exceptionnelle, ces exemples montrent toute la valeur du travail accompli par le personnel du Service social de la Ligue Braille.

Les victoires remportées, petites ou grandes, ont un impact considérable sur le bien-être de nos bénéficiaires.



## GROS PLAN SUR LES AIDANTS PROCHES

**Connaissez-vous un aidant proche qui s'ignore ? La question a tout son intérêt. Car indépendamment d'un congé thématique auquel il ou elle pourrait prétendre, se faire reconnaître, c'est aussi s'autoriser à demander du soutien pour préserver sa santé, sa vie sociale ou professionnelle.**

Un aidant proche, c'est une « personne qui apporte une aide et un soutien continus ou réguliers à une personne aidée » (Loi du 12 mai 2014) et lui fournit une assistance dans sa vie quotidienne, le suivi de sa santé, son hygiène, son confort, sa prise de médicaments, ses démarches administratives, la gestion de son budget ou encore, une écoute.

On peut demander la reconnaissance d'aidant proche en introduisant une demande soit générale (n'ouvre pas de droits pour l'instant), soit avec octroi de droits sociaux. Pour cela, il faut avoir développé une relation de confiance ou de proximité affective ou géographique avec la personne aidée, résider en Belgique et que le

soutien soit apporté gratuitement en dehors de toute formalisation (contrat/document officiel ou cadre du volontariat). Un mineur peut aussi être reconnu.

### **Bonne nouvelle !**

Depuis le 1er septembre 2021, le congé pour aidant proche a été élargi à 3 mois à temps plein ou 6 mois à temps partiel (Arrêté royal du 20 juillet 2021). Ce congé peut être introduit par les aidants proches (maximum 3 par personne aidée) qui travaillent dans le privé ou dans la fonction publique, pour accompagner un proche fortement dépendant et lui consacrer une aide de minimum 50 heures par mois et 600 heures par an. Il couvre l'aide à

la vie journalière, les surveillances de nuit, les déplacements, les heures de formation et de soutien ou encore, la participation à un groupe de parole et prévoit une allocation de remplacement. Pour en bénéficier, l'aidant proche introduit une déclaration sur l'honneur auprès de sa mutuelle.



L'aidant proche porte assistance pour toutes les tâches du quotidien

Il existe en Wallonie et à Bruxelles des associations à l'écoute, comme l'asbl Aidants Proches qui fournit des renseignements et du soutien via une permanence téléphonique afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause : impact d'une interruption de travail ; conséquences d'une domiciliation ; hébergement temporaire ; besoin de parler... Elle dispose d'un vaste réseau de professionnels sensibilisés à la problématique vers lesquels elle n'hésite pas à diriger les appelants

en fonction de leurs interrogations et de leurs besoins spécifiques (répit, activités de loisirs, vacances adaptées, groupes de parole, centres de santé mentale, associations de patients...).

« Notre rôle est de réfléchir avec la personne à des pistes et de faire avancer le dialogue sur l'avenir », déclare Sigrid Brisack, directrice de l'asbl Aidants Proches. Et de citer l'exemple d'un enfant polyhandicapé : « un jour viendra où les parents seront trop âgés ou tout simplement épuisés. Qui prendra le relais quand il ne seront plus là ? Quelles solutions peut-on envisager ? Ce ne sont pas des questions faciles, mais cela permet de lancer une réflexion et d'aider les aidants proches à se projeter sur des sujets délicats. »

« Les besoins vont bien au-delà du cadre restrictif posé par la loi car si on dénombre officiellement 12 000 aidants proches reconnus en Belgique depuis la mise en œuvre de la loi, au sens large, ils sont bien plus nombreux et représenteraient jusqu'à 12 % de la population ! »

Plus d'infos : [www.aidants-proches.be](http://www.aidants-proches.be), votre mutuelle ou commune.

## QUOI DE NEUF AU BRAILLESHOP ?

Lors des fêtes de fin d'année, le BrailleShop se met en mode festif et propose des idées-cadeau ludiques. Vous trouverez dans notre



Cubes à sons  
(2266)

assortiment toute une série de jeux pour passer de chouettes moments en famille qui tiennent compte du handicap visuel. Outre

les classiques Puissance 4 (**0154**) et Uno en braille (**0101**), essayez donc le mémo tactile Goki (**2261**), les boutons à lacer multicolores (**2264**), Tactilo loto animaux (**2265**), le plateau en bois avec 12 cubes sonores (**2266**) ou les buzzers (enregistreurs) (**2267**).

Les adultes ne sont pas oubliés, avec différents modèles de cartes (notamment en braille), mais aussi un Scrabble géant (**1720**) et en braille (**1385**), un Rummikub version gros caractères (**2329**) et braille (**2328**).

Vous cherchez quelque chose d'original pour la cuisine ? Ototo® propose des gadgets sympas. Avec le Magic Mushroom (**2299**), un



Cuisiner devient un plaisir avec ces gadgets !

entonnoir en forme de champignon, aucun risque de verser à côté de la bouteille. Eggland (**2301**) est une île tropicale pour pocher facilement les œufs. Avec le testeur à spaghettis Al Dente (**2300**), vous vérifiez la cuisson d'une pâte enfilée sur la canne à pêche du pêcheur installé sur le bord de la casserole.



Et pour finir, n'oublions pas nos calendriers 2022 (formats A3, A4 et A5), disponibles

jusqu'à épuisement des stocks. Le BrailleShop vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous serons fermés du 24 décembre au 11 janvier et vous retrouvons, sur rendez-vous, dès le 12 janvier 2022. Consultez [www.braille.be/brailleshop](http://www.braille.be/brailleshop) pour en savoir plus sur notre fonctionnement, nos activités, articles et prix. La page est régulièrement actualisée.



## DROIT AU TRAVAIL

**Du 15 au 21 novembre, la Ligue Braille a organisé une campagne de sensibilisation consacrée à l'emploi. Car les discriminations et le manque d'aménagements raisonnables restent des obstacles à l'emploi des personnes avec un handicap. Selon nous, il était donc grand temps d'agir.**

Selon une enquête d'Unia (2020) le droit au travail serait enfreint à plus d'un titre. Les aménagements raisonnables font souvent défaut, et l'inaccessibilité des transports, bâtiments et logiciels empêche l'accès au travail. De plus, il subsiste encore des discriminations sur le marché de l'emploi : moins de chances d'être engagé en raison du handicap, harcèlement... Et si le droit à des aménagements raisonnables est inscrit depuis peu dans la Constitution, dans les faits, ils sont davantage considérés comme une faveur que comme un droit.

La sensibilisation reste donc essentielle pour combattre les préjugés à l'égard des personnes handicapées. D'où le message

de campagne : « **Les personnes aveugles et malvoyantes sont une vraie plus-value pour votre entreprise. Et votre entreprise, une vraie plus-value pour leur indépendance** ». Leur inclusion dans le circuit socio-économique passe non seulement par beaucoup de soutien et de persévérance de leur part, mais aussi par un accompagnement adapté, par la sensibilisation des employeurs et par la prise de conscience du grand public quant à la problématique. Le parcours de plusieurs de nos membres prouve que c'est possible.

**Els** (46 ans) - Département « Werk en Sociale Economie » du gouvernement flamand :  
« L'enseignement supérieur peine

encore avec les étudiants avec un handicap. Il subsiste beaucoup de préjugés à notre égard dans le monde du travail et beaucoup d'ignorance aussi. Tenez le cap, n'abandonnez pas : un jour, une opportunité se présentera ! »

**Geert** (48 ans) – Collaborateur ICT pour deux hautes écoles : « Un handicap visuel n'est bien sûr pas un avantage mais ne doit pas constituer un désavantage. Le marché du travail est plus inclusif qu'avant. Et puis, il n'est jamais trop tard pour chercher à se reconvertir quand on ne peut plus exercer son métier initial.

N'hésitez pas à vous tourner vers des services spécialisés. Ils existent et font vraiment du bon boulot. »

**Nicky** (34 ans) – Travaille au service clientèle chez Ikea : « Évidemment, aucune entreprise ne vous dira que vous n'êtes pas pris à cause de votre handicap visuel, mais tout de même, on le sent. Mes collègues m'interrogent souvent sur mon handicap ; c'est une bonne chose. Face à des personnes aveugles, il n'y a pas de « mode d'emploi » qui dicterait comment se comporter. Nous sommes comme les autres et donc tous différents. »

**Eugénie** (37) - ergothérapeute, chez Alzheimer Belgique : « Je me suis rendu compte qu'il y avait des limites que je ne pouvais plus compenser

par moi-même. J'ai donc fait appel à la Ligue Braille pour aménager mon poste de travail. Aujourd'hui, je fais le même boulot que mes collègues. Il y a encore beaucoup de préjugés sur la malvoyance. »



Eugénie, visagiste de notre campagne, sur son lieu de travail

Pour son spot radio de campagne, la Ligue Braille a opté pour la technologie du son 3D. Les personnes aveugles et malvoyantes perçoivent le monde différemment, d'où le choix de cette nouvelle technologie qui offre à l'auditeur une expérience immersive complète. Vous voulez réécouter ce spot radio ? Scannez le code QR ci-contre.

Notre conseil : enfilez des écouteurs pour l'écouter et vous serez surpris.

Pour tout savoir sur cette campagne,

rendez-vous sur le site web [www.braille.be](http://www.braille.be). Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter.





## UNE ACTIVITÉ QUI AVAIT DU CHIEN !

Grâce au soutien de CAP48, la Ligue Braille a pu mettre en place en septembre dernier une journée de « médiation animale » en faveur des enfants aveugles et malvoyants touchés par le confinement.

La plupart de nos lectrices et lecteurs connaissent bien sûr CAP48, ses missions et les nombreuses actions et animations qui y sont liées. Mais connaissez-vous le LabCAP48 ? Il s'agit d'une plateforme en ligne de collecte de fonds développée par CAP48, et permettant à diverses associations de récolter des dons via le principe maintenant bien connu de « crowdfunding ».

La Ligue Braille y a vu l'opportunité de proposer son activité de « médiation animale » et de solliciter la générosité des donateurs pour qu'elle puisse avoir lieu.

### Qu'est-ce que la médiation animale ?

La crise sanitaire liée au coronavirus

a déstabilisé le milieu familial et obligé chacun à réinventer son quotidien. Pour un enfant déficient visuel, l'isolement a été accentué et les contacts sociaux ont été fortement impactés. S'aider des animaux est donc un moyen idéal pour permettre aux enfants de s'ouvrir à nouveau aux autres en douceur. La Ligue Braille souhaitait donc mettre sur "pattes" une journée au vert à destination des enfants aveugles et malvoyants,



Les mules permettent aux enfants de réapprendre à nouer des contacts



mais aussi de leurs familles. C'est dans un cadre campagnard apaisant que nos jeunes bénéficiaires ont eu l'opportunité de rencontrer mules et chiens, qui sont de formidables médiateurs pour retrouver confiance en soi, en l'autre, s'exprimer et renouer avec ses proches. L'activité est également propice pour travailler le bien-être, la psychomotricité ou encore l'estime de soi. Ce projet permet de travailler les sens via le contact avec l'animal.

### **Un beau succès !**

Vous l'aurez deviné, cette activité a bel et bien eu lieu grâce aux dons engrangés pendant la période de collecte, qui s'est déroulée durant le 2e trimestre 2021. Alors que nous avions besoin d'un minimum de 2 500 € pour organiser une journée complète (frais de transport, catering, animateurs...), ce sont au final 3 780 € qui auront été collectés ! De quoi permettre quelques petits extras qui ont su ravir les participants. C'est le 11 septembre dernier que cette journée s'est déroulée aux portes de l'Ardenne, en partenariat avec les asbl « Le Continent des Mules » et « Activ'Dog ». Les enfants ont été émerveillés par ce qu'ils ont vécu, en contact avec les mules et les chiens qu'ils ont pu apprivoiser. Tout cela sous le regard

bienveillant des animateurs et ceux comblés des parents.



Les chiens sont les meilleurs amis de l'Homme... et des enfants !

Bien sûr, tout cela n'aurait pu être possible sans les dons collectés et sans LabCAP48. La Ligue Braille tient donc à remercier du fond du cœur tous les généreux donateurs qui ont pu contribuer à créer cette journée si unique pour nos enfants aveugles et malvoyants. Il s'agit vraiment de souvenirs inoubliables qu'ils pourront raconter encore longtemps !

La Ligue Braille organise régulièrement des séjours et stages à destination d'enfants aveugles ou malvoyants. Toutes ces activités sont possibles grâce aux dons collectés tout au long de l'année. Encore merci à toutes les personnes qui ont fait et font un geste pour soutenir notre cause. Nous espérons compter sur votre générosité à l'avenir, et permettre ainsi la mise en place de nombreuses autres activités pour nos jeunes (et moins jeunes) bénéficiaires !

## QUOI DE NEUF À LA LUDOTHÈQUE ?

3 jeux sur des thèmes animaliers : **Chop ! Chop !** (n° M21013), pour jouer au chat et à la souris ; **Trois petits cochons** (n° M21015), jeu coopératif pour les tout-petits ; **la Tortue équilibre** (n° M21016), pour enfants mais aussi pour adultes, aide au développement de l'équilibre. Plus d'info : 02 533 32 40 ou [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be)



## QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Top 5 des livres audio

1. Et les vivants autour, de Barbara Abel, livre n° 35401.
2. Au soleil redouté, de Michel Bussi, livre n° 33802.
3. La fiancée anglaise, de Gilles Laporte, livre n° 35402.
4. Tout le bleu du ciel, de Mélissa Da Costa, livre n° 31696.
5. Isabelle l'après-midi, de Douglas Kennedy, livre n° 34510.

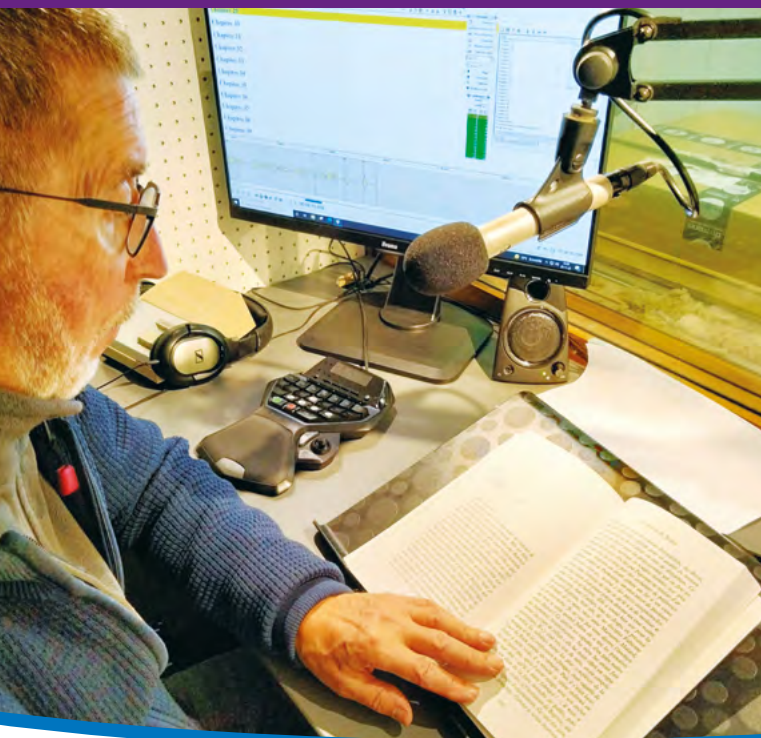
## L'ABC EST OUVERT

Dans notre précédent numéro, nous vous annonçons que la Bibliothèque avait rejoint le réseau ABC, service mondial d'échange de livres accessibles, notamment en format Daisy en braille numérique et en grands caractères. À terme, cette bibliothèque devrait compter environ 600 000 titres en près de 80 langues. Il est à présent possible

de se connecter à leur plateforme, <https://www.abcgloballbooks.org>, via un code d'accès. Pour l'obtenir, il suffit d'envoyer un e-mail à [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be).



Accessible  
Books  
Consortium



## NOS VOLONTAIRES À L'HONNEUR !

**Fidèle à ses habitudes, la Ligue Braille a célébré ses 600 volontaires le 5 décembre dernier, Journée internationale des volontaires. En plus de les remercier du fond du cœur pour leur disponibilité et leur investissement, il est temps aussi de mettre leur travail en lumière.**

C'est un privilège pour la Ligue Braille de pouvoir compter sur nos volontaires. Ceux-ci soutiennent nos collaborateurs dans l'accomplissement de deux de nos missions : d'une part, l'accompagnement des personnes déficientes visuelles dans leur vie quotidienne, et d'autre part, l'information et la sensibilisation du grand public à la cécité et à la malvoyance. Sans l'aide précieuse des volontaires, bon nombre de services de la Ligue Braille ne pourraient être offerts à son public.

Il existe toutes sortes de profils parmi nos volontaires, et leurs compétences sont diverses et variées. Ce qu'ils ont en commun, c'est leur volonté de se rendre disponibles pour apporter soutien et

réconfort à ceux qui en ont besoin. Nous les en remercions encore !

Les volontaires assurent des tâches très différentes : administration, transport et installation de matériel, visite guidée de l'association, animation d'activités créatives... Il y en a pour tous les goûts.

Une majorité de nos volontaires (un peu plus de 350 personnes)



Pierre corrige des documents

sont des lectrices et lecteurs qui enregistrent des livres en version audio, soit depuis leur domicile, soit depuis notre studio à Bruxelles, comme Jean-Paul sur la photo ci-dessus. Cela permet à nos membres d'avoir accès à des œuvres littéraires autrement que par la vue.

Le second service disposant du plus grand nombre de volontaires est le Service loisirs. Que ce soit l'accompagnement lors d'une excursion, le soutien lors d'un atelier thématique, l'animation d'un club créatif ou encore l'encadrement de rencontres culturelles, ce sont près de 120 personnes qui donnent de leur énergie et créativité pour rendre la vie des personnes déficientes visuelles plus douce le temps de quelques heures ou journées.

Une trentaine de personnes sont spécialisées dans l'information du grand public lors d'un événement, ou encore l'animation de visites guidées ou de séances de sensibilisation au handicap visuel, à la Ligue Braille, dans notre Musée ou encore dans les écoles. La grande plus-value est le fait que bon nombre de ces volontaires sont eux-mêmes déficients visuels et conséquemment les mieux placés pour parler de ces sujets.

Il existe encore beaucoup d'autres tâches : encodage de données, préparation de commandes pour le BrailleShop ou de cartes de vœux, assemblage de fardes de documentation, traductions en français ou en néerlandais...



Jo assemble des fardes de documentation

La pandémie a certes compliqué le travail de nos volontaires et a même été à l'arrêt durant de longs mois. Tout le monde a vraiment été soulagé de la reprise cette année. Quoi qu'il en soit, tout est mis en œuvre pour que chaque volontaire puisse exercer sa fonction dans un cadre épanouissant.

**Vous souhaitez faire partie de cette équipe de choc ? Prenez alors contact avec le Service volontariat via l'adresse [vol@braille.be](mailto:vol@braille.be) ou par téléphone au 02 533 32 11. Nous vous proposerons une rencontre pour échanger avec vous autour de vos attentes, vos compétences et nos disponibilités respectives.**

## MERCI PROFESSEUR DE LAEY !

Pour soutenir la recherche dans le domaine ophtalmologique, la Fondation pour les aveugles est conseillée par un comité scientifique rassemblant les responsables des 8 centres ophtalmologiques universitaires du pays. Il était présidé jusqu'ici par le Professeur Jean-Jacques De Laey.



Prof. Jean-Jacques De Laey

Après 14 années à nos côtés, toujours à l'écoute, soucieux de faire avancer la recherche et attentif aux attentes des personnes déficientes visuelles, le Prof. De Laey a souhaité passer le relai au Prof. Marie-José Tassignon. C'est avec une grande reconnaissance que nous tenons à remercier ici le Prof. De Laey et à accueillir le Prof. Tassignon.

## Félicitations Professeur Tassignon

Ancienne chef du service ophtalmologique de l'UZ Antwerpen et présidente du Fonds pour la recherche en ophtalmologie, le Prof. Tassignon estime que « C'est un honneur et un plaisir de succéder au Prof. J-J. De Laey.

Le but de cette collaboration entre les unités scientifiques belges et la Ligue Braille est de répondre aux nécessités de ses membres en cherchant les réponses dans notre travail scientifique. Notre rôle en tant qu'ophtalmologues et chercheurs est de réduire l'incidence de la cécité et de la malvoyance en Belgique et de travailler en collaboration nationale et internationale. Plus on arrivera à comprendre, mieux on pourra vous aider. »



Professeur Marie-José Tassignon

# MERCI !

Les 20 km de Bruxelles 2021 furent un véritable succès ! La générosité de tous les coureurs et supporters, ainsi que le sponsoring de plusieurs entreprises nous ont permis de récolter 14 000 € pour financer nos activités en faveur des enfants aveugles et malvoyants. Merci de tout cœur à tous les participants, supporters, donateurs et bénévoles ! Sans vous, rien de tout cela ne serait possible !

Prêts à renfiler vos baskets le 29/05/2022 pour 20 km au profit des enfants aveugles et malvoyants ?

Notez bien la date et tenez à l'œil notre actualité.

Avec le soutien de la





Canne Blanche, trimestriel de la Ligue Braille, est une production du Service communication, en collaboration avec les différents services de l'association.

Photos : SPF Sécurité sociale, CaWaB, Daisy Opdebeeck, Pexels, Ligue Braille.

Impression : Daddy Kate.

## ABONNEMENT

- 15 € à verser sur le compte :  
BE11 0000 0468 0248  
BIC : BPOTBEB1  
Communication : « Abonnement Canne Blanche ».
- Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40 €.
- Disponible en PDF ([www.braille.be](http://www.braille.be)), en braille et sur CD Daisy.



- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avertir !
- Ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.



## CONTACT.

Ligue Braille asbl, rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles.

Tél. : 02 533 32 11 – E-mail : [info@braille.be](mailto:info@braille.be) - [www.braille.be](http://www.braille.be).

Compte pour faire un don : IBAN BE11 0000 0000 4848 - BIC : BPOTBEB1.

Éditeur responsable : Noëlla Jardin, rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles.

La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre Privacy Policy sur [www.braille.be](http://www.braille.be). Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via [info@braille.be](mailto:info@braille.be).

# Un vieil ordi dans un tiroir peut ouvrir des portes.

Vos vieux **ordis portables** peuvent aider  
des familles vulnérables à aller de l'avant.  
À la maison comme à l'école.



Pour certains, un vieil ordi portable peut faire la différence. Entre vouloir et pouvoir, entre décrochage scolaire et bons résultats, entre vouloir un job et pouvoir le trouver. Même hors d'usage, déposez vos anciens ordis portables dans un point de vente Telenet ou dans un point de collecte pour que nous le remettions à neuf. **Ensemble, veillons ainsi à ce que nous soyons #tousconnectés**

**Transformez votre hardware en heartware.** Découvrez comment vous ou votre entreprise pouvez faire un don d'ordinateur(s) portable(s) sur [telenet.be/heartware](https://telenet.be/heartware)

